

ZONES A URBANISER :
 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
 1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 2AU : Zone de réserve foncière

ZONES NATURELLES :
N : Zone naturelle
Nl : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins
Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

ZONES AGRICOLES :
A : Zone agricole
Ap: Secteur de la zone A à vocation paysagère

 Zone soumise à OAP

Risques naturels

 Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)

 Ruissellement (sources : commune, DDT)

 Cavités (source : BRGM, IGN)

Zones et milieux humides

 Cours d'eau (sources : DTT 89, commune)

 Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Cléry, Ouanne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Bois à préserver
- Haies à préserver ou à créer
- Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)
-  Surface en eau à préserver

Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- ★ Eléments remarquables ponctuels
- Eléments remarquables surfaciques
- Alignement de façades

◀ Cône de vue

Autres

* Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

●●●● Cheminement doux à créer

●●●● Cheminement doux existant

 Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
44-1	Commune de DOMATS	accès	635
44-2	Commune de DOMATS	Cimetière	2065
44-3	Commune de DOMATS	Elargissement de voirie	960
44-4	Commune de DOMATS	Parking Cimetière	489
44-5	Commune de DOMATS	Elargissement de voirie	532

